DECLARATION LIMINAIRE DU SNES-FSU DU 20 JANVIER 2015.

Les circonstances dans lesquelles s'ouvre le GT barèmes cette année sont à bien des égards exceptionnelles. Nous ne reviendrons pas en détail sur les attentats qui ont touché notre pays et sur la mobilisation citoyenne en défense des principes démocratiques et républicains fondamentaux à laquelle nous venons d’assister et avons participé.

Cependant, nous tenons à revenir sur la réaction de notre ministère et tout ce qui a pu être relayé dans les médias ces derniers jours concernant la responsabilité de l'école et des enseignants. Dans un courrier daté du jour même de la tuerie de Charlie Hebdo, la Ministre a demandé aux enseignants de répondre favorablement à toute demande d’information et de débat de la part des élèves. Beaucoup d’entre eux en ont pris l’initiative.  Pourtant, après des remontées d'incident durant la minute de silence, notre ministre semblait confondre les légitimes besoins de débat, avec des positions tranchées d'élèves, pour mieux lancer une injonction du catéchisme républicain, opposé à notre conception d'un esprit critique, auquel l'école se doit de former les élèves. Plus nuancés que le résumé qui en est rapporté dans les médias, se focalisant par nature sur les points de friction, et même si chacun sait que le travail devra se poursuivre en profondeur une fois l’émotion passée, dans plusieurs établissements, ces moments ont vraiment été constructifs. Cela montre aussi que les professeurs sont capables d’utiliser les ressources de leur discipline pour engager les discussions, sans démagogie mais en pédagogues.

Face au défi lancé aux responsables politiques et, en premier lieu, au pouvoir, il nous semble important d'affirmer que les solutions de nature éducative ont un rôle majeur à jouer. Or, selon nous, cela ne pourra pas seulement passer par un renforcement de l'enseignement moral et civique déconnecté de tout le reste, encore moins par l'apprentissage de la Marseillaise comme on a pu l'entendre dans certains médias, mais bien par la nécessité de faire vivre les valeurs républicaines en donnant aux personnels du service public de l'éducation nationale tous les outils et les moyens nécessaires pour que chaque élève qui leur est confié puisse se construire en tant que futur citoyen, pensant, libre reconnu comme tel. En aucun cas, le questionnement des élèves ne doit donner lieu à leur stigmatisation et encore moins à leur dénonciation ou à des sanctions. De même, nous regrettons ce qui s'est produit pour un de nos collègues de Mulhouse. L'administration ne peut pas demander aux enseignants de monter en première ligne sur des sujets aussi délicats et ensuite les suspendre au moindre soupçon de maladresse, si tant est qu'elle soit avérée, ce que le collègue conteste.

Dans son discours du jeudi 15 janvier, et sûrement pour nuancer ses précédentes déclarations, à l'occasion d'un point d'étape sur la mobilisation pour les valeurs républicaines à l'école, notre ministre a rappelé l'importance de lutter contre les inégalités scolaires. Nous ne pourrions qu'être d'accord avec cela. Malheureusement, il y a les déclarations et les actes, puisqu'une fois de plus, la réforme de l'éducation prioritaire démontre le décalage entre les discours tenus par nos dirigeants et la réalité. Permettez-nous, donc, de revenir très rapidement sur cette réforme dans notre académie. La nouvelle carte s'est faite à moyens constants, alors que les nombres d’élèves, d’établissements et d’enfants vivant sous le seuil de pauvreté augmentent, l’équation proposée étant donc impossible. Tous les établissements classés avaient effectivement besoin de l’être. En revanche, pour permettre de nouveaux classements, le Rectorat a procédé à des déclassements dans chacun des trois départements. C'est cette logique de redéploiement des moyens que nous dénonçons. C'est pourquoi de nombreux établissements se sont mobilisés et continueront à se mobiliser, avec le SNES, pour défendre une carte de l'éducation prioritaire à la hauteur des moyens.

Outre les conséquences dramatiques du déclassement de certains établissements, cette réforme s'est accompagnée d'une refonte du système des bonifications attribuées dans le cadre du mouvement inter-académique qui va nous occuper dans les 4 prochains jours. Nous tenons, tout d'abord, à rappeler et dénoncer les conditions dans lesquelles cela s'est mis en place, puisqu'à l'ouverture du serveur, les élus académiques ne disposaient toujours pas de la liste des établissements classés REP ou REP+ et ne pouvaient donc pas faire leur travail de conseil et d'information auprès des collègues, actuellement en APV. Ensuite, nous nous inquiétons de la baisse conséquente de ces bonifications et du risque que cela entraîne plus de demande de mutations de la part de nos collègues en ex-APV, dès cette année, et au cours des trois ans du dispositif transitoire. En effet, cette année, on s'aperçoit que le nombre de participants, enseignant en APV, augmente de 120, par rapport à l'an dernier, et, dans les collèges qui sortent de l'éducation prioritaire, 30 enseignants de plus demandent leur mutation. Si ce chiffre paraît faible, ramené en %, cela représente respectivement une hausse de 10 et 30 %. Cette hausse, accompagnée d'un mouvement inter-académique fluidifié, risque de vider les établissements qui ont pourtant le plus besoin de professeurs formés et de stabilité pédagogique. Or, il nous semble que notre académie n'a pas besoin de ça, elle qui doit déjà faire face à un manque inquiétant d'enseignants dans de nombreuses disciplines. Le ministère communique sur l'ambition de sa réforme pour l'éducation prioritaire - ambition que nous contestons- et n'est même pas capable de proposer un barème pour le mouvement inter-académique qui respecte a minima ses soi-disant objectifs.

Cela est d'autant plus alarmant qu'on sait le déséquilibre important qui touche le barème depuis le mouvement 2014 avec la hausse des bonifications familiales, que nous avions déjà dénoncée dans notre déclaration l'an dernier mais que nous tenons encore à dénoncer aujourd'hui. Même s'il est nécessaire de pouvoir rapprocher les conjoints séparés, cela ne peut pas conduire à un tel écart entre les collègues bénéficiant de bonifications familiales et les autres. Le SNES défend le droit à mutation de tous les collègues et ne peut toujours pas comprendre que des collègues ayant plusieurs années d'ancienneté dans des établissements classés de notre académie ne puissent toujours pas muter, alors que d'autres collègues, qui sont en disponibilité et, donc, n'enseignent pas à Créteil, bénéficient de points de séparation, qui leur permettent d'avoir un barème nettement plus élevé. De plus, nous dénonçons aussi les déséquilibres entre les bonifications de rapprochement de conjoint et celles de rapprochement de la résidence de l'enfant. Il est particulièrement scandaleux que les collègues qui bénéficient de cette bonification ne puissent disposer que de 150 points, sans que les enfants ne soient comptabilisés, quand des collègues en rapprochement de conjoint cumulent des points pour les enfants et la séparation.

Enfin, plusieurs points plus techniques sur lesquels nous souhaitons vous interroger :

* concernant les bonifications de priorité handicap, nous souhaitons soulever la disparité qui existe entre les académies, puisque très peu sont accordées à Créteil, alors que dans l'académie voisine de Versailles, ce sont plus des 2/3 des demandes qui sont acceptées.
* concernant l'ancienneté APV, nous avons relevé des distorsions, dans de nombreux cas, entre les années APV et le nombre de points accordés dans le cadre de la bonification de sortie anticipée d'APV.
* concernant le reclassement : sont-ils tous bien redescendus du ministère et est-ce normal que nous ayons trouvé plusieurs cas de collègues reclassés à l'échelon 4 et sans bonification d'ex-non-titulaire.
* concernant les TZR, nous vous interrogerons systématiquement en séance sur l'affectation des TZR car le document qui nous a été fourni n'a pas pu nous permettre de faire le travail de vérification.
* concernant les rapprochements de conjoints, nous avons des exemples de situation où il a été demandé aux collègues des pièces qu'ils n'avaient pas à fournir (avis d'imposition pour un PACS ou PV d'installation par exemple).
* concernant les informations manuscrites sur le mauve, nous avons relevé au moins deux fois la mention "mère au foyer" pour la conjointe. Or ce genre de propos discriminants ne nous semble pas avoir leur place dans un document émanant de l'administration.